

# INTERSECTIONNALITÉ ET TRAVAIL SOCIAL (APP-ITS)

## Responsables de module

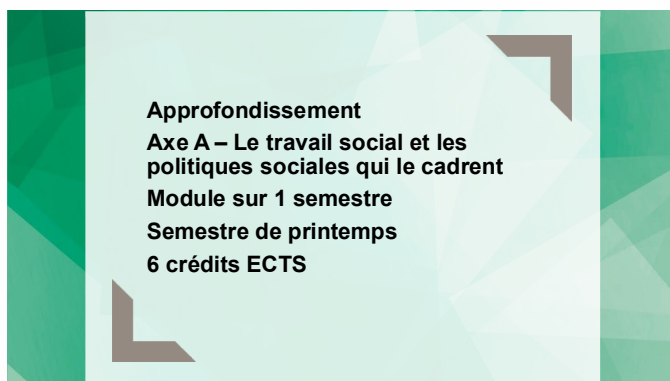
[Hélène Martin](#)

## Organisation

Jour : Vendredi

Horaire : 13h30-17h00

Lieu : HES-SO Master



## Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

Les cours donnés au niveau Bachelor dans des approches de sciences sociales introduisent aux inégalités de classe, de genre et de race. Ces enseignements permettent aux étudiant·es de repérer des vulnérabilités socialement construites et de travailler dans une perspective visant davantage de justice sociale. Ce module d'approfondissement de Master a pour objectif de montrer comment les rapports de domination dont sont issues ces inégalités interagissent entre eux et se reconfigurent en fonction des contextes, produisant des groupes sociaux associés à des privilèges ou à des discriminations spécifiques. C'est ce qu'ont mis en évidence les approches féministes dans le cadre de traditions de recherche désormais bien développées, en particulier les approches intersectionnelles, le *black feminism*, les études féministes post- et décoloniales.

Les rapports de domination, ou systèmes d'oppression, qui seront travaillés dans le cadre de ce module sont le sexisme/patriarcat, le racisme/(néo)colonialisme, et le classisme/capitalisme. Ces systèmes orientent les contextes culturels (normatifs et moraux), y compris bien sûr dans leurs expressions politiques, légales et économiques. Le module s'intéressera ainsi à la production complexe de groupes sociaux construits par des rapports de domination imbriqués ainsi qu'aux manières dont ces rapports sociaux orientent le travail social. Le module permettra ainsi d'apporter des éclairages théoriques et empiriques sur des situations locales et internationales intéressant le travail social.



**Le module contribue au développement des compétences 1 et 6 du profil de compétences MATS.**



## A la fin du module, les étudiant·es seront capables de :

- Mobiliser des outils critiques permettant de prendre position par rapport aux systèmes de domination et réfléchir à leur action en fonction de ces connaissances. En mettant au jour l'intersectionnalité des rapports de sexe, de classe et de race/colonialité, le module apporte en effet des connaissances théoriques actuelles sur la production sociale de catégories sociales, leurs reproductions et leurs transformations dans des contextes nécessairement complexes.
- Mobiliser un outil pédagogique – le jeu « Un pas en avant » – permettant de prendre conscience de diverses positions sociales, et bien sûr si souhaité s'appropriier cet outil dans le cadre de leur travail.
- Référer à différentes recherches y compris locales portant sur des dominations croisées.
- Mettre en résonance des analyses issues de recherches avec des situations sociales et professionnelles, dans le cadre d'un séminaire organisé en sous-groupes.
- Adopter une posture réflexive sur les rapports sociaux de sexe/classe/race/colonialité et aux modalités de leurs mises en œuvre dans le contexte local.

## Modalités d'enseignement

Le module sera donné en présentiel. Il propose :

1. Des cours théoriques (systématiquement illustrés) présentant les approches de l'imbrication des rapports de domination ;
2. Un jeu de rôle pédagogique, réalisé par le Prof. N'Dri Paul Konan, Rebecca Bendjama et moi-même, permettant d'expérimenter et de réfléchir sur les discriminations et privilèges de sexe, de classe, de race tels qu'ils se manifestent en contexte local : <https://divergent.ig.he-arc.ch/>
3. Un séminaire conduit durant des après-midis, en sous-groupes, visant à a) discuter des articles rendant compte de recherches conduites dans des approches intersectionnelles et des (*critical*) *white studies* ; b) réfléchir à ses propres connaissances et postures par rapport à ces approches ; c) réfléchir aux catégories de l'altérité et, réciproquement, aux normes qui circulent localement en réalisant et en analysant un entretien.

**Langue principale d'enseignement** : français

**Exigences liées à la fréquentation du module** : présence fortement recommandée

## Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation consistera en un exercice de réflexivité / de mise à distance critique, l'approche présentée dans le module devant en effet permettre de faire un « pas de côté », de poser une « nouvelle question » ou « une question autrement » (réflexivité). Cet exercice sera réalisé dans le cadre d'une rédaction individuelle comportant une problématique, une présentation du travail mené en sous-groupes et l'analyse d'un entretien réalisé durant le module.



## Critères d'évaluation & barème

Les rédactions seront évaluées sur les critères suivants :

- Les éléments théoriques sont maîtrisés, bien présentés et bien référés (de 0 à 33 points)
- La présentation du travail d'enquête, y compris les illustrations empiriques de l'analyse, est pertinente et clairement exposée (de 0 à 33 points)
- Les titres et logique générale de l'argumentation sont cohérents (de 0 à 34 points)

## Barème

Note	6	5,5	5	4,5	4	3,5	3	2,5	2	1,5	1
Total des pts	93-100pts	85-92pts	77-84pts	69-76pts	60-68pts	50-59pts	40-49pts	30-39pts	20-29pts	10-19pts	1-9pts

Les consignes relatives à l'évaluation sont transmises aux étudiant·es au début du module.

## Dispositions relatives à l'utilisation de l'IA générative

L'intention pédagogique du Master est de garantir que chaque étudiant·e développe une posture critique, experte et intègre. À ce titre, les étudiant·es restent les seul·es auteur·es responsables de leurs idées, analyses et résultats.

L'usage d'outils d'IA générative s'inscrit dans trois enjeux essentiels :

- L'intégrité scientifique, qui implique la traçabilité et l'attribution correcte des contenus ;
- L'intégrité professionnelle, la responsabilité des écrits constituant un fondement de la pratique du travail social ;
- La garantie des apprentissages, l'IA ne pouvant en aucun cas se substituer au développement des compétences visées par le module.

Dans cette optique, les modalités d'usage de l'IA (autorisées ou restreintes) seront clarifiées par les responsables au début de chaque module en fonction des objectifs d'apprentissage. Lorsque l'usage de l'IA est autorisé, l'étudiant·e s'engage à déclarer explicitement son utilisation et à créditer l'outil utilisé (par ex. en note de bas de page ou en bibliographie).

L'utilisation de l'IA générative est considérée comme frauduleuse lorsque l'étudiant·e intègre dans son travail soumis à évaluation, tels quels ou en ne les modifiant que légèrement, et en les faisant passer pour siens, des paragraphes ou chapitres contenant des idées, des résultats ou des analyses produits par l'IA. Lorsqu'elle est autorisée, l'absence de mention de l'usage d'une IA, alors que celle-ci a contribué substantiellement au travail, est également assimilée à une fraude. Sont également concernées les références bibliographiques fictives ou erronées produites par l'IA.

Si la lecture du travail conduit à une suspicion d'utilisation frauduleuse, la·le·les responsable·s du module effectue/effectuent un examen approfondi. Selon son·leur appréciation et la nature de la fraude suspectée, il·s / elle·s peut/peuvent décider d'inviter l'étudiant·e à un entretien de 15 minutes



visant à vérifier qu'il·elle maîtrise les connaissances évaluées et est bien l'auteur·e du travail soumis sans l'aide non déclarée et / ou non autorisée d'outils d'IA générative.

À l'issue de l'examen de la situation :

- Si le résultat démontre qu'il n'y a pas de fraude, le processus d'évaluation suit son cours normal.
- Si l'utilisation frauduleuse est jugée avérée, le cas est dénoncé à la filière. Celle-ci applique la procédure disciplinaire prévue aux articles 36 et 37 du Règlement sur la formation de base à la HES-SO du 2 juin 2020.

## Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Intersectionnalité et travail social », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
  - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
  - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examen complémentaire.
  - c. Suivre un autre module du même type (APP).
- En cas de double échec au module, l'étudiant·e est en échec définitif au module et doit le remplacer par un autre module du même type (APP).
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

## Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres :

## Remarques

**Descriptif validé le 13.02.2026**

